
LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE 2017

La crise du politique est aujourd'hui multidimensionnelle : crise de la légitimité et de l'efficacité des institutions traditionnelles de la représentation, contestation des représentants, crise du mécanisme représentatif,... Elle se manifeste par de la défiance à l'égard des élus, un sentiment d'indifférence, d'exaspération, voire une remise en cause du fonctionnement de la démocratie. Le constat d'appauvrissement du débat politique est partagé par un nombre croissant de citoyens. Néanmoins, des signes de renouveau apparaissent : de nombreuses initiatives citoyennes se multiplient depuis plusieurs mois, avec l'ambition de renouveler les procédures politiques et d'impliquer les citoyens dans la production de la décision. Complémentaires aux dispositifs institutionnels de démocratie participative, elles marquent une volonté de sortir des spirales de désintérêt, de défiance vis-à-vis des politiques et même de l'exaspération, caractéristiques de la situation actuelle.

La gravité des symptômes et du clivage élus-citoyens-société-civile appelle à changer de paradigme pour aller vers une démocratie réellement collaborative, dans laquelle la démocratie participative améliore l'exercice de la démocratie représentative, sans se substituer à elle. Les politiques publiques locales sont un domaine privilégié pour remobiliser les citoyens, en les associant à la préparation de la décision. Ces politiques concernent en effet les habitants de façon concrète dans tous les aspects de leur vie, les décideurs politiques sont sur le terrain, les résultats de l'action publique sont plus visibles, les citoyens sont souvent moins critiques et moins désabusés sur leur propre territoire que sur les considérations nationales, plus abstraites, plus éloignées.

Les Conseils de développement constituent une opportunité :

- pour organiser dans les territoires un maillage fin de pratiques démocratiques avancées (instances de démocratie participative prévues par la loi au niveau intercommunal, territorial ou métropolitain, les Conseils de développement sont à une échelle pertinente, celle des bassins de vie réels),
- pour mobiliser les acteurs sur la définition des projets et des politiques publiques, aux côtés des collectivités, et, avec d'autres instances locales de démocratie participative,
- pour sensibiliser les citoyens et les rendre acteurs des politiques publiques

Cette expertise est rare et nécessite un soutien fort de l'Etat pour renforcer les missions exercées par les Conseils de développement : mobiliser, organiser la réflexion, croiser et prendre en compte les points de vue de la diversité des acteurs de la société civile, animer le débat public territorial, entretenir un dialogue constructif et dans la durée avec les élus, assurer le suivi de leurs propositions et des programmes d'action publique.

Nous vous proposons d'ouvrir un chantier de réflexion autour de 7 thématiques, avec les Conseils de développement.

1. Renforcer l'éducation à la citoyenneté

Développer une culture politique de la participation dès l'école – prise de parole, esprit critique, collaboration,... – et revaloriser l'éthique de la citoyenneté auprès de tous, notamment les jeunes.

2. Soutenir les instances de démocratie participative

Faire grandir en compétence et en qualité les instances de démocratie participative (Conseils de développement, Conseils de quartier, Conseils citoyens, CESER) et initiatives citoyennes (dispositifs participatifs, budgets participatifs,...) : développer la formation des membres, encourager le dialogue avec les élus, apporter un soutien au niveau national,...

3. Améliorer la qualité démocratique

Développer les pratiques de travail en intelligence collective entre les élus et la société civile pour favoriser l'exercice continu et interactif de la démocratie

4. Faciliter le développement de projets expérimentaux dans les territoires

5. Créer une Mission de l'innovation citoyenne et de la qualité démocratique

Animer la mobilisation collective des services de l'Etat, des élus, des instances de démocratie participative, et des acteurs de la société civile pour faciliter les expérimentations, décloisonner les acteurs, encourager de nouvelles formes de participation,...

6. Redéfinir les modes de désignation des représentants au niveau des EPCI pour assurer que les enjeux et les projets de chaque territoire fassent l'objet d'un débat et d'un choix démocratique

7. Doter les instances de participation de moyens leur permettant de conduire leur mission

Créer un fonds de soutien, redéployer la réserve parlementaire,...

Les Conseils de développement sont des instances participatives uniques en leur genre. Ces assemblées, constituées de membres bénévoles issus de la société civile organisée ou de la sphère citoyenne, sont créées par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (seuil abaissé à 20 000 habitants depuis la loi NOTRe), dans les pays et les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux mais aussi dans d'autres territoires de projet.

500 à 700 Conseils de développement mailleront le territoire français, avec le déploiement des lois NOTRe et MAPTAM, soit jusqu'à 50 000 bénévoles forces de proposition sur les orientations et politiques publiques locales.

La Coordination nationale des Conseils de développement fédère les Conseils de développement de tous les territoires – pays, PETR, agglomération, communauté urbaine ou métropole. Riche de cette pluralité, elle porte l'ambition partagée d'une démocratie participative et territoriale auprès des institutions publiques, politiques, associatives et des réseaux de réflexion. La Coordination nationale coopère régulièrement avec les associations d'élus (France Urbaine, AdCF, ANPP,..) et les réseaux associatifs dans le champ de la démocratie participative.